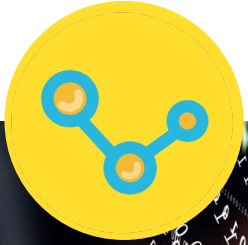


UNE STRATÉGIE DES DONNÉES POUR LE CANADA :

Nous avons besoin d'une stratégie de gestion des données qui soutient nos valeurs et encourage l'innovation

Comme notre économie est de plus en plus axée sur les données, les Canadiens et Canadiennes ont besoin d'une stratégie nationale de gestion des données qui encourage l'innovation, assure la sécurité et la protection de la vie privée, accorde la priorité à la transparence et à la surveillance et transcende les barrières juridiques. [Par Teresa Scassa](#)



RÉSUMÉS ET RECOMMANDATIONS

Les données alimentent les moteurs d'analyse de mégadonnées, l'intelligence artificielle et d'autres technologies de transformation en pleine mutation. Le fait que les données, plutôt que d'être l'« échappement » de l'activité industrielle et économique, sont devenues un atout à part entière signifie que les données sont récoltées à toute occasion et dans tout contexte.

Par exemple, l'Internet des objets (le terme couramment utilisé pour décrire la multiplication de dispositifs informatiques avec accès Internet, qui font partie intégrante des objets de tous les jours) s'est étendu aux maisons, aux véhicules ainsi qu'aux lieux publics, et une grande partie des données récoltées sont des renseignements personnels, ce qui suscite une inquiétude grandissante en matière de vie privée. Les quelques entreprises qui sont bien positionnées pour récolter des données exercent un pouvoir de marché considérable et, semble-t-il, excessif. La capacité des autorités et des entreprises du Canada de posséder et de contrôler les données leur permettant de prospérer sur le plan économique va en diminuant.

Les entreprises qui récoltent des données sont de plus en plus en contrôle, et cela préoccupe à juste titre les Canadiens et Canadiennes. À mesure que notre économie s'axe sur la gestion des données – et que les données deviennent de plus en plus précieuses – les Canadiens et Canadiennes ont besoin d'une stratégie nationale de gestion des données qui offre un cadre commun pour la sécurité et la protection de la vie privée, priorise la transparence et la supervision du traitement des données et transcende les cloisons ainsi que des barrières juridictionnelles. Une telle stratégie doit s'ouvrir à un avenir innovateur et, en même temps, protéger les valeurs les plus fondamentales de la société.

Pour élaborer une stratégie nationale de gestion des données au Canada, les gouvernements doivent commencer par :

- L'élaboration d'un énoncé des valeurs pour une société numérique,
- La réforme des lois sur la protection des données et de la propriété intellectuelle en réponse aux besoins modernes
- L'établissement de normes rigoureuses de sécurité des données pour les mégadonnées et l'Internet des objets
- La transparence et la surveillance accrue des algorithmes utilisés pour traiter les données.

De nouvelles utilisations des données émergent. Alors que beaucoup promettent des solutions novatrices à des problèmes récurrents, certains soulèvent des préoccupations d'éthique, de partialité, de fraude et de manipulation. Une gouvernance des

données cloisonnée et faible risque d'entamer la confiance des citoyens et des entreprises. Dans ce contexte de mutation rapide, les systèmes juridique et politique du Canada peinent à suivre le rythme, d'où la nécessité d'élaborer une stratégie nationale de gestion des données. Si nous n'agissons pas rapidement, nous devons rattraper le temps perdu avec les données, comme nous l'avons fait avec les médias sociaux, pendant que les grandes entreprises technologiques se taillent une place sur le marché.

À bien des égards, les villes intelligentes sont un creuset pour les défis auxquels nous sommes confrontés en matière de gestion des données. Elles dépendent de la récolte d'énormes quantités de données sur les infrastructures urbaines et les activités des habitants. Il est crucial de savoir qui possédera et contrôlera ces données, qui y aura accès et les réutilisera, et à quelles fins. La protection de la vie privée est également primordiale dans les villes où la récolte de données est constante et exhaustive. La sécurité des données est indispensable pour protéger à la fois les personnes et les infrastructures. Les villes intelligentes devront également faire l'objet d'une surveillance pour s'assurer que la prise de décision axée sur les données et les algorithmes est équitable, responsable et transparente.

Pourtant, les initiatives de villes intelligentes sont souvent présentées comme des projets d'innovation de haute technologie qui n'accordent pas suffisamment d'attention aux importantes questions de gérance des données. Le [refoulement public du projet d'aménagement de Sidewalk Toronto](#) sur le secteur riverain de la ville, en plus de [l'intervention publique des commissaires fédéraux et provinciaux](#) à la protection de la vie privée en soutien à la sauvegarde adéquate de la vie privée dans les

villes intelligentes du Canada, indiquent clairement qu'une stratégie nationale de gestion des données est nécessaire non seulement pour appuyer l'innovation, mais également pour établir un cadre basé sur les principes conforme aux valeurs nationales.

La réforme législative et la réforme des politiques qu'il nous faut

Les exemples de domaines dans lesquels les exigences de l'économie et de la société numériques exigent une attention législative et politique ne manquent pas. En voici quelques-uns:

Protection de la vie privée et des renseignements personnels : La Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE) a [sérieusement besoin d'être réformée](#). C'était déjà le cas avant l'entrée en vigueur du nouveau Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Europe; le règlement européen ne fait que rendre plus urgente la nécessité d'une réforme. Si le droit canadien ne garantit pas une protection adéquate des données personnelles, la circulation des données entre l'Europe et le Canada pourrait être compromise. Bien qu'une LPRPDE réformée n'ait pas besoin de reproduire le RGPD, le statu quo est inacceptable. L'application de la loi demeure une zone de fragilité. Notre régime axé sur le consentement peut nécessiter d'être complété, et il y a un vif intérêt pour les outils favorables aux consommateurs et à la concurrence tels que la portabilité des données.

Protection des consommateurs et concurrence : Les préoccupations s'accumulent rapidement au sujet des [clauses abusives dans les contrats de consommation pour les dispositifs et services numériques](#), du manque de concurrence et des pratiques commerciales trompeuses, plaident non seulement pour une meilleure protection



Rien ne justifie les pratiques qui conduisent à l'exclusion sociale ou à des traitements discriminatoires. S'il est vrai qu'une gouvernance réfléchie et responsable est parfois un obstacle à l'innovation et la croissance économique, son absence en matière de données peut être un obstacle encore plus grand.

juridique des consommateurs, mais également pour une nouvelle orientation fédérale en ce sens. Les grandes concentrations de données entre les mains d'un petit nombre d'entreprises, en plus des contrôles rigoureux que ces entreprises exercent sur l'accès aux données et leur réutilisation, créent également des problèmes en matière de droit de la concurrence.

Secrets commerciaux et droits d'auteur : La question relative à la protection des secrets commerciaux et des renseignements confidentiels fait l'objet d'une attention grandissante aux échelles internationale et nationale. Les algorithmes et les données qui les alimentent peuvent être traités par les entreprises comme des renseignements commerciaux confidentiels. Leur place au cœur de l'économie numérique signifie qu'il y a une pression en faveur d'une protection de plus en plus rigoureuse. En même temps, l'utilisation d'algorithmes et d'énormes quantités de données pour guider la prise de décision dans les secteurs public et privé crée un besoin de nouveaux mécanismes pour assurer que la prise de décisions axée sur la technologie est impartiale, transparente et responsable.

La loi sur le droit d'auteur, consolidée au fil des ans à la demande urgente des industries du contenu, risquerait dès lors de nuire à l'innovation en dressant des obstacles coûteux et chronophages au développement de l'intelligence artificielle. Les plaidoyers en faveur d'une réforme du droit d'auteur visant à établir un équilibre entre les droits des titulaires de droits d'auteur et les utilisateurs potentiels de contenus protégés pour l'exploitation de textes et de données font rage dans les pays qui cherchent à tirer profit du développement de l'intelligence artificielle et des technologies d'apprentissage machine.

Cybersécurité : Une attention plus particulière doit être portée à la cybersécurité dans les secteurs public et privé. Jusqu'à présent, un nombre croissant d'atteintes à la sécurité des données a été lié à des attaques ou des pertes individuelles, ainsi que, dans certains cas, d'importantes pertes de réputation et d'argent pour les organisations. Des menaces à la cybersécurité peuvent également provoquer d'importantes perturbations, y compris pour les services de base, les services publics et même les institutions démocratiques. À mesure que la

technologie s'imbrique davantage dans nos foyers, nos véhicules, nos États et nos villes, la cybersécurité devient un enjeu encore plus urgent.

Transcender les cloisonnements : En plus des lois désuètes, nous sommes confrontés à la réalité que notre système juridique a construit de solides cloisonnements pour traiter et contenir certains problèmes. Beaucoup de défis auxquels nous sommes confrontés à l'ère des mégadonnées ne peuvent plus être relevés efficacement de cette manière. En théorie, les problèmes de protection de la vie privée relèvent des commissaires à la protection de la vie privée fédéraux ou provinciaux, les problèmes de concurrence sont du ressort du Bureau fédéral de la concurrence, et les questions de droits humains du ressort des commissions compétentes des droits de la personne.

Toutefois, le contexte général des mégadonnées soulève des questions relatives aux droits de la personne, à la protection de la vie privée et à la concurrence qu'il est difficile de dissocier avec aisance. Le refus de fournir des services à une personne en fonction d'un profil obtenu à partir d'énormes quantités de renseignements personnels et d'un algorithme non transparent peut poser en même

temps des problèmes de discrimination, de protection de la vie privée, de respect des droits humains et de protection du consommateur. Comme si cela ne suffisait pas, la séparation des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provincial crée d'autres cloisonnements qui peuvent faire obstacle à des politiques publiques solides et adaptées. Une stratégie nationale de gestion des données doit pouvoir créer des lois et des politiques qui transcendent ces cloisonnements, facilitent les recours et réduisent au minimum les obstacles juridiques.

À quoi ressemblera la stratégie nationale de gestion des données?

Le 19 juin 2018, le ministre de l'Innovation, des Sciences et Développement économique du Canada a annoncé le lancement de [consultations nationales sur le numérique et la transformation des données](#). Les trois thèmes abordés dans le cadre de la consultation sont : la libération de l'innovation, la confiance et la vie privée, et l'avenir de l'emploi. La consultation pourrait déboucher sur l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion des données.

Mais qu'est-ce au juste qu'une stratégie nationale de gestion des données? D'aucuns estiment qu'il



'Innovation économique vs. la protection de la vie privée'

Ce paradigme désuet crée une proposition binaire qui assimile le choix de la vie privée à l'étouffement de l'innovation et refuse de reconnaître adéquatement les dimensions humaines et sociales importantes des données qui vont au-delà de la vie privée.

devrait s'agir de quelque chose qui soit concrète, gérable et réalisable. L'[innovation du service public numérique en Estonie](#) — projet qui a reçu une reconnaissance internationale — en est peut-être un cas d'école. Un autre exemple, plus controversé cette fois-ci, est celui de la Chine, qui poursuit [des réformes de l'administration en ligne](#) axées sur les mégadonnées et l'intelligence artificielle, en puisant dans les énormes réserves de données des secteurs privé et public. Au Royaume-Uni, l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion des données impliquera la création d'un [Centre for Data Ethics and Innovation](#) qui appuiera une utilisation responsable et éthique de l'intelligence artificielle.

Les suggestions de projets éventuels pour le Canada ne manquent pas, notamment le développement de [l'infrastructure nécessaire à la souveraineté du réseau](#), le leadership mondial en matière de [mégadonnées sur la santé](#) et le développement de [ressources de mégadonnées](#) concernant les secteurs primaires du Canada.

Cette approche axée sur les projets est sans nul doute intéressante pour le gouvernement. C'est certainement plus facile à gérer qu'une refonte complète des lois et des politiques. Une telle approche, si elle est réussie, produira des résultats évidents et quantifiables. Le Canada pourrait devenir le modèle international pour le projet choisi de la même façon que l'Estonie est maintenant le chouchou mondial de la société informationnelle. En outre, une approche réussie renforcera les capacités et favorisera la confiance en la gérance des données gouvernementales. Mais même si une approche axée sur les projets est adoptée, le Canada devra composer avec des systèmes juridique et politique encombrants et désuets qui le préparent mal à relever les

défis de l'économie et de la société de données.

Poursuivre l'innovation en conformité avec les valeurs de la société

Le rôle plus large et l'importance des données donnent lieu à de nouveaux défis sociaux et économiques. [Lisa Austin](#) a fustigé l'approche du gouvernement fédéral à l'égard de sa consultation sur la stratégie numérique pour « avoir défini la question centrale comme étant la recherche d'un équilibre entre l'innovation économique et la vie privée. » Ce paradigme désuet crée une proposition binaire qui assimile le choix de la vie privée à l'étouffement de l'innovation et refuse de reconnaître adéquatement les dimensions humaines et sociales importantes des données qui vont au-delà de la vie privée. Le récent scandale de Cambridge Analytica, dans lequel d'énormes quantités de renseignements personnels ont été exploités pour saboter le processus démocratique, a mis en évidence à quel point le réseau complexe des valeurs a été affecté par les données. Ce problème a également été mis en évidence par les inquiétudes créées par la non-transparence ou la possible distorsion d'algorithmes ou de données d'apprentissage qui pourraient porter atteinte aux personnes et aux communautés.

Alors que nous nous accrochons à un modèle individuel de protection des données axé sur le consentement, il est de plus en plus évident que la protection de la vie privée n'est pas le seul droit ou la seule valeur que menace la récolte incontrôlée et irresponsable de renseignements personnels. L'égalité, la liberté d'expression, la justice et la transparence le sont tout autant. Dans un monde où les données sont exploitées pour influencer ou

manipuler dans une mesure sans précédent, nous avons besoin de transparence et d'imputabilité non seulement pour protéger les consommateurs, mais aussi les communautés et les institutions démocratiques. Il ne s'agit pas là de choisir entre la poursuite de l'innovation technologique et la préservation des valeurs humaines; il s'agit plutôt de décider de poursuivre l'innovation technologique en conformité et en accord avec les valeurs humaines.

Rien ne justifie des pratiques qui conduisent à l'exclusion sociale ou à des traitements discriminatoires. S'il est vrai qu'une gouvernance réfléchie et responsable est parfois un obstacle à l'innovation et la croissance économique, son absence en matière de données peut être un obstacle encore plus grand. Les atteintes à la sécurité des données et les pratiques de gestion irresponsables entament la confiance et entraînent des dépenses de plus en plus onéreuses.

RECOMMANDATIONS

En élaborant une stratégie nationale de gestion des données, le gouvernement devrait tenir compte des facteurs suivants pour adapter son système juridique axé sur les principes à l'ère des mégadonnées :

1 **Élaborer un énoncé des valeurs de la société numérique qui orientera l'élaboration, l'interprétation et l'application des lois, et qui rendra explicites les principes implicites qui devraient guider l'adoption des nouvelles technologies. Ces valeurs devraient s'inspirer de textes existants et promulgués, notamment les lois sur les droits de la personne**

et la *Charte canadienne des droits et libertés*, et devraient être adaptées au contexte numérique.

2 **Réformer les lois canadiennes sur la protection des données dans les secteurs public et privé afin de tenir compte des réalités de l'environnement des mégadonnées. Les réformes devront favoriser le progrès technologique conformément à des valeurs qui vont au-delà de la protection de la vie privée.**

3 **Réformer le droit de la propriété intellectuelle de façon à tenir compte des données et de l'information en tant que piliers de l'expression, de l'innovation et de la communication – et non seulement en tant que biens à posséder ou à exploiter.**

4 **Élaborer des lois et des politiques qui permettent aux autorités et aux entreprises canadiennes de conserver un contrôle suffisant sur les données dont nous avons besoin pour nous gouverner et prospérer dans une économie numérique.**

5 **Établir des normes rigoureuses de sécurité des données pour les mégadonnées et l'Internet des objets et veiller à ce qu'elles soient respectées afin d'assurer des mesures de protection appropriées contre les préjudices économiques, sociaux et individuels.**

6 **Assurer une plus grande transparence et une meilleure surveillance des algorithmes utilisés pour traiter les données et influencer la prise de décision.**

Mme Teresa Scassa est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit et politiques de l'information à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Elle est également agrégée supérieure au Programme de recherche en droit international du Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale et membre du comité consultatif sur la stratégie numérique de Waterfront Toronto.

L'auteur voudrait remercier Bianca Wylie pour sa rétroaction et ses commentaires précieux sur la version préliminaire.



**FORUM DES
POLITIQUES
PUBLIQUES**